
**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 16
JANVIER 2017 À 17 H 07, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Présidente	Christina Smith
Maire	Peter F. Trent
Conseillers	Philip A. Cutler Victor M. Drury Cynthia Lulham Patrick Martin Theodora Samiotis
Absent	Rosalind Davis Nicole Forbes
Administration	Sean Michael Deegan, directeur général Nicole Dobbie, directrice adjointe des services juridiques et greffière adjointe
Secrétaire de séance	Andrew Brownstein

NOTE AU LECTEUR :

Les commentaires et opinions et tout point de vue consensuel exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur capacité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration.

La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le Conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER

Adoption de l'ordre du jour du comité plénier du 16 janvier 2017

Il est convenu que l'ordre du jour de la réunion du comité plénier du conseil du 16 janvier 2017 soit adopté.

Confirmation du procès-verbal de la réunion du comité plénier tenue le 5 décembre 2016

Le procès-verbal de la réunion du comité plénier du conseil tenue le 5 décembre 2016 est adopté, avec des corrections.

Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du comité plénier tenue le 5 décembre 2016

Le conseiller Cutler porte à l'attention du comité un point examiné en son absence à la réunion du 21 novembre 2016, soit la possibilité d'installer un système téléphonique

d'urgence Code Bleu dans les parcs et le bois Summit. Il suggère que M. Claude Vallières, chef de division – Technologies de l'information, revienne devant le comité plénier lors d'une prochaine réunion pour discuter des préoccupations du comité quant au coût du projet exposé à la réunion du 21 novembre.

La conseillère Lulham déclare qu'elle est opposée à l'installation des téléphones Code Bleu en raison de leurs coûts importants, de leur forte présence visuelle et de leur inutilité. Elle informe le conseil qu'à titre de Commissaire aux parcs, elle n'a jamais reçu de demande d'installation de téléphones d'urgence, pratiquement tout le monde possédant un téléphone cellulaire. La conseillère Lulham ajoute que lorsque la Ville possédait des téléphones d'urgence dans quelques-uns de ses parcs, ils étaient régulièrement hors service en raison de fréquents actes de vandalisme.

Le conseiller Cutler analyse la proposition de son point de vue de Commissaire de la sécurité publique. Dans les municipalités et sur les campus où les téléphones Code Bleu ont été installés, les résidents et les étudiants ont exprimé un sentiment accru de sécurité. En ce qui concerne le vandalisme, le conseiller Cutler explique que les téléphones Code Bleu sont dotés de caméras de surveillance, qui dissuaderont les vandales et aideront à appréhender ceux qui ne le sont pas. Pour ce qui est du coût des téléphones Code Bleu, il déclare qu'il faudrait envisager d'autres systèmes moins coûteux avant d'écarter entièrement l'idée.

La conseillère Lulham fait la distinction entre Westmount, qui dispose de forces de sécurité publique vigilantes et présentes, et d'autres municipalités et campus universitaires, qui disposent de peu ou pas de forces de sécurité outre la police. Le conseiller Drury indique son accord. Il recommande de demander au Service de la sécurité publique s'il aurait reçu des demandes d'installation de téléphones d'urgence. La conseillère Lulham suggère de demander au Service de la sécurité publique s'il ne vaudrait pas mieux allouer ces fonds à l'installation de caméras de surveillance dans les parcs.

Le conseiller Martin transmet les craintes des jeunes femmes qui passent fréquemment aux abords du bois Summit à la tombée de la nuit et tôt le matin.

La conseillère Smith appuie la recommandation du conseiller Cutler à l'effet que le conseil envisage l'installation d'un modèle moins coûteux. En ce qui concerne l'aspect visuel, elle explique que si elle n'est pas en faveur des gros dômes bleus illuminés recouvrant les téléphones Code Bleu, leur présence a un effet dissuasif sur le crime.

Le directeur général recommande de lancer un projet-pilote, soit l'installation d'un téléphone d'urgence, pour évaluer l'effet du dispositif sur la sécurité et sur l'opinion publique.

- **Il est convenu** qu'à une prochaine réunion du comité plénier, M. Vallières présentera au conseil d'autres modèles de téléphones d'urgence moins coûteux. L'analyse devra inclure l'avis du Service de la sécurité publique quant à la nécessité d'un tel système, en particulier en comparaison de la possibilité d'installer des caméras de surveillance.

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

La conseillère Smith informe le conseil que le 25 décembre 2016, la glace qui s'est formée sur la pente du parc King George a rendu la glissade dangereuse. Elle réitère l'importance de la gestion sécuritaire de cette activité hivernale.

Le directeur général signale qu'à la suite de la décision du conseil lors de la dernière réunion du comité plénier, la Ville a accordé à la bibliothèque Atwater une subvention spéciale pour couvrir les frais de permis relatifs aux travaux exécutés sur la porte avant et les fenêtres en arc du bâtiment.

Points à l'ordre du jour du conseil à discuter à la réunion du comité général

La conseillère Lulham attire l'attention du conseil sur le point 9, « Appel d'offres public – Entretien des parcs et espaces verts ». Elle signale que le contrat devait être accordé au même entrepreneur que celui des années précédentes, Groupe Nicky, soit le plus bas soumissionnaire. Elle fait remarquer que si Groupe Nicky a mieux rempli sa tâche en 2016, il nécessite une meilleure supervision. Elle informe le conseil que la Ville avait reçu deux autres offres. Pour répondre à cette intervention, M^e Dobbie explique que le contrat est accordé pour une période d'un an, avec une possibilité de renouvellement, à la discrétion de la Ville, pour les deux années suivantes.

Le conseiller Martin demande si le travail pouvait être effectué à l'interne. La conseillère Lulham répond que cela serait plus coûteux.

Le conseiller Cutler suggère de collaborer avec certaines écoles locales afin que des élèves surveillent les secteurs de plantation publics à proximité et assurent l'entretien élémentaire dans le cadre du programme agricole de leur établissement. La conseillère Lulham explique que si certaines municipalités possèdent ce type de programmes, souvent destinés aux résidents de tous âges, les habitants de Westmount ont des attentes particulièrement élevées en ce qui concerne l'entretien de leurs parcs et de leurs espaces verts. Comme certains des secteurs de plantation entretenus par les résidents pourraient être victimes du désintérêt survenant au milieu de l'été, elle conseille de ne pas se lancer dans ce genre de projet.

La conseillère Lulham renvoie au point 10, « Appel d'offres public – Achat d'une chenillette à trottoir Prinoth 2017 ». Elle explique que les deux nouvelles chenillettes à trottoir qu'il est recommandé d'acheter au point 10, ainsi que celles actuellement utilisées dans son secteur, sont trop grosses pour la largeur des trottoirs. Elles causent régulièrement des dommages aux véhicules garés, aux pelouses et même aux bâtiments. Elle recommande d'utiliser les chenillettes à trottoir Bombardier, plus petites, que la Ville utilisait autrefois et qu'elle entrepose toujours. Le maire note qu'on pourrait acquérir une Jaguar F-Type pour le prix d'une de ces chenillettes.

Le conseiller Martin explique la recommandation de l'administration d'acheter ces chenillettes en raison de leur prix très raisonnable. Il demande à ce que le directeur général confirme si la Ville possède toujours des chenillettes à trottoir plus petites et si ce n'est pas le cas, s'il existe actuellement des modèles plus petits sur le marché. Le directeur général confirme qu'il le fera.

Le maire porte à l'attention du conseil le point 17, « Proposition de candidature du Mont-Royal – Liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada ». Il recommande de faire référence au mont Royal comme « les trois sommets » dans la résolution et idéalement dans la candidature, afin de clairement montrer que le sommet de Westmount fait partie du mont Royal. M^e Dobbie suggère de discuter de la question avec la directrice Poirier.

Le conseiller Martin renvoie au point 18, « Services professionnels – Contrat de services de traduction ». Il note que comme la loi prévoit l'attribution d'un pointage disproportionné quant au critère du prix de la soumission dans la grille d'évaluation, le contrat doit être octroyé au plus bas soumissionnaire. Il demande l'avis de M^e Dobbie sur l'entreprise de traduction. M^e Dobbie informe le conseil qu'elle n'est pas familiarisée avec l'entreprise; cependant, d'après son offre, elle dessert plusieurs grandes entreprises.

Suivi de la période de questions au conseil

La conseillère Samiotis signale qu'un groupe de résidents préoccupés par le projet concernant le secteur Sud-Est pourrait déposer une pétition.

La conseillère Smith signale qu'un résident de l'avenue Prince-Albert, au sud de la rue Sherbrooke, l'a informé que sa fille s'était vue refuser l'admission à l'école Saint-Léon.

POINTS À DISCUTER / DÉCISION

PROPOSITION D'INVESTISSEMENT DANS LE RÉSEAU À FIBRE OPTIQUE DE BELL CANADA (FTTH)

Mme Elisa Gaetano, directrice adjointe du Service des travaux publics – Infrastructures et Ingénierie, se joint à la réunion à 18 h 12.

Mme Gaetano informe le conseil du projet de Bell Canada pour la construction nouveau réseau à fibre optique dans la Ville, qui nécessiterait un investissement de 9,5 millions de dollars de la part de l'entreprise. Elle explique que la proposition est vague, mais que la construction du réseau nécessiterait l'installation de bases et de socles en béton, de nouveaux conduits et d'équipement sur les poteaux d'Hydro Westmount, l'ajout de réseaux dans des secteurs où il n'y en a pas actuellement, des travaux de réparation pour débloquer les conduits et la pose de câbles dans le réseau.

Mme Gaetano précise que la mise en place des bases et socles en béton sera assujettie à l'approbation du CCU ainsi qu'à l'attribution d'une servitude dans le cas des bases et des socles situés sur un terrain privé. Elle transmet la recommandation du Service des travaux publics et d'Hydro Westmount de ne pas permettre l'installation de l'équipement de Bell sur les poteaux d'Hydro Westmount.

Mme Gaetano insiste sur la nécessité d'une proposition plus détaillée, notamment en ce qui concerne le lieu des interventions qui nécessiteront des travaux routiers. Quant à la situation au cours de laquelle Bell a, de façon répétée, retardé les travaux sur son conduit, occasionnant d'importants retards dans les travaux de réfection routière sur l'avenue Prince-Albert en 2009, elle considère Bell comme ayant été très peu fiable. Elle note cependant qu'il y a eu un important roulement de personnel depuis 2009. Elle informe le conseil que Vidéotron a proposé un plan similaire peu après que Bell a transmis sa proposition. La Ville ne répondra pas à la demande de Vidéotron tant qu'elle n'aura pas statué sur celle de Bell. Mme Gaetano signale que si la Ville accepte la proposition, elle serait la première des villes défusionnées à être équipée de ce réseau.

La conseillère Lulham recommande de continuer à insister pour que les bases et les socles en béton soient posés dans les allées. Elle informe le conseil que la FCM et l'UMQ ont travaillé avec le CRTC pour que les municipalités disposent de plus grands pouvoirs en matière d'emplacement de ces dispositifs de télécommunications.

La conseillère Samiotis s'enquiert à savoir si des résidents avaient exprimé leur insatisfaction au sujet d'une mauvaise réception. Elle note l'ampleur des travaux qui seraient requis et est d'accord avec Mme Gaetano qu'un complément d'information est nécessaire.

- **Il est convenu** que le Service des travaux publics, Hydro Westmount et le CCU dresseront une liste des éléments sur lesquels plus d'information est nécessaire avant qu'une décision soit prise. La liste sera ensuite transmise à Bell Canada en exigeant que les bases et les socles en béton soient posés dans des allées.

Mme Gaetano quitte la réunion à 18 h 29.

PLANIFICATION DU SECTEUR SUD-EST – MISE À JOUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

La directrice du Service de l'aménagement urbain, J. Poirier et M. Tom Flies, directeur adjoint, se joignent à la réunion à 18 h 31.

Avant de discuter du point mentionné ci-dessus, la directrice Poirier confirme au sujet du point 17 de l'ordre du jour du conseil, « Proposition de candidature du Mont-Royal – Liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada », que même si « mont Royal » signifie l'ensemble des trois sommets, ce n'est pas nécessairement précisé. Le maire réitère sa recommandation que la résolution parle de « trois sommets du mont Royal » afin d'améliorer la clarté.

La conseillère Samiotis lance la discussion sur le projet relatif au secteur Sud-Est en insistant sur son objectif d'offrir aux résidents une vision détaillée pour juin.

M. Flies explique qu'étant donné l'échéancier plus long associé au processus de l'appel d'offres public, le Service de l'aménagement urbain propose deux nouvelles options pour l'élaboration d'une vision détaillée pour le projet relatif au secteur Sud-Est. Plus précisément, les options A et B proposées à l'origine comprenaient un appel d'offres public pour un consultant qui serait chargé d'élaborer un concept détaillé, l'option B comportant un programme de planification spéciale, le tout dans le cadre d'un seul contrat. Dans l'option C, le mandat est divisé en gestion de projet et services professionnels, ce qui entraînerait l'octroi de plusieurs contrats par appels d'offres sur invitation ou négociation. L'option D est semblable à l'option C, mais elle vise à ce que l'élément de gestion de projet soit octroyé à un organisme à but non lucratif, offrant une plus grande flexibilité.

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

M. Flies précise que bien que le processus de sélection pour les options A et B nécessiterait au moins trois mois, l'option C prendrait au moins deux mois et l'option D, au moins un mois. Il présente la recommandation du Service de l'aménagement urbain d'opter pour l'option D. La conseillère Samiotis recommande de choisir l'option D et de passer à l'option C si aucun organisme à but non lucratif convenable n'est disponible.

Le conseiller Martin exprime sa préférence pour les deux nouvelles options, car les contrats de services professionnels peuvent être attribués un peu plus tard, une fois que la Ville aura évalué ses besoins.

- **Il est convenu** que la Ville suivra l'option D pour l'élaboration d'une vision détaillée pour la planification du secteur Sud-Est, et passera à l'option C si aucun organisme à but non lucratif convenable ne peut être trouvé.

Le conseil remercie M. Flies pour l'énorme travail qu'il a effectué sur la question durant les fêtes.

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN SITE DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS

La conseillère Samiotis informe le conseil de la demande des promoteurs afin que la Ville adopte une résolution exprimant sa satisfaction quant au projet présenté. Elle fait remarquer que la Ville a posé plusieurs questions sur le projet et qu'elle attend toujours les réponses des promoteurs, un préalable à l'étude de cette demande. M. Flies précise que les promoteurs souhaitent obtenir la confirmation officielle de la Ville à l'effet qu'elle est satisfaite du projet dans son ensemble, pas seulement pour la partie située sur le territoire de la Ville, et de sa conformité aux règlements.

La directrice Poirier recommande que la Ville exprime ses préoccupations aux promoteurs dans une lettre officielle du conseil. Elle suggère de décrire les craintes du CCU et d'insister sur le fait que les systèmes mécaniques doivent être tels que les travaux proposés ne constituent pas une source de bruit comme cela a été le cas pour le CUSM. Le conseiller Martin recommande d'aviser les promoteurs d'abandonner le projet de bibliothèque, car celui-ci nuirait à la bibliothèque Atwater située en face. La conseillère Samiotis recommande de demander que cet espace soit plutôt utilisé pour bâtir une école. La conseillère Lulham exprime son soutien à la recommandation de la conseillère Samiotis.

En ce qui concerne le souhait de construire une nouvelle école dans Ville-Marie, la conseillère Samiotis demande que la Ville transmette au maire de Montréal, Denis Coderre, une copie de la réponse de la Ville à la CSDM à cet égard.

Le maire exprime son inquiétude quant à la hauteur proposée du bâtiment. Les 394 pieds de haut que mesurerait l'édifice situé sur l'avenue Atwater lui donneraient une taille considérablement disproportionnée par rapport aux immeubles situés en face. De plus, avec une telle hauteur, l'impact sur le rayonnement solaire et le vent serait très significatif. Le maire exprime son avis que l'effet du bâtiment sur le rayonnement solaire a été sous-estimé dans l'étude de luminosité effectuée par les promoteurs.

- **Il est convenu** que la directrice Poirier rédigera une ébauche de lettre à l'intention du conseil exposant les préoccupations de la Ville au sujet du projet.

La directrice Poirier et M. Flies quittent la réunion à 19 h 09.

POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT DE WESTMOUNT

M. Patrick Raggio, directeur du Service des travaux publics, se joint à la réunion à 19 h 09.

Le directeur Raggio décrit l'importance des opérations de déneigement. Ce service essentiel à la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes dispose d'un budget de fonctionnement pour 2017 de 3,1 millions de dollars pour la main-d'œuvre et les matériaux, en plus des coûts de réparation et des dépenses en immobilisations. Pour que la Ville soit prête à faire face à une tempête de neige, les employés du Service des travaux publics ne prennent pas de vacances pendant la saison du déneigement.

Le directeur Raggio explique les objectifs de la politique de déneigement. Premièrement, elle aidera à orienter la planification en établissant clairement les normes et priorités de la Ville. Deuxièmement, elle favorisera la communication de ces normes aux résidents et leur collaboration afin d'améliorer l'efficacité des opérations.

Le directeur Raggio décrit les principes directeurs de la politique. Premièrement, maintenir l'accès sécuritaire aux routes et trottoirs et établir des priorités lorsque les conditions météorologiques l'exigent, tout en assurant l'accès aux véhicules d'urgence en tout temps. Deuxièmement, les opérations doivent être cohérentes, ordonnées et efficaces; les résidents partout dans la Ville doivent bénéficier et s'attendre à bénéficier de la même qualité de service. Troisièmement, la population a un important rôle à jouer pour faciliter les

opérations de déneigement. Le directeur Raggio explique que la politique énumère les responsabilités des résidents à cet égard, comme celle de retirer rapidement les poubelles et les bacs de recyclage du trottoir une fois qu'ils ont été vidés. Au lieu d'infliger des contraventions aux résidents qui négligent cette responsabilité, le directeur Raggio recommande de les conscientiser et de les encourager à collaborer pour améliorer le service dans toute la Ville.

Le directeur Raggio a noté des progrès dans les opérations de déneigement ces dernières années, comme l'installation de protecteurs latéraux sur les véhicules de déneigement, l'amélioration du service de remorquage et l'adoption de techniques plus écologiques telles que l'usage de jus de betterave au lieu du sel.

Le directeur Raggio décrit plusieurs défis auxquels doit faire face la ville lors des opérations de déneigement. Comme la Ville ne dispose pas de décharge à neige, les 30 à 40 camions doivent aller vider leur chargement à l'extérieur. La pente des rues est particulièrement problématique, car elle requiert un déneigement diligent et l'épandage de davantage de produits. De plus, Westmount ne déverse pas de neige sur les terrains privés, comme le font de nombreuses municipalités. Par contre, les résidents sont autorisés à en décharger sur les terrains publics. Le directeur Raggio informe le conseil qu'à Notre-Dame-de-Grâce, pour pouvoir décharger la neige sur les terrains publics, les résidents doivent acheter un permis dont le prix dépend de la taille de l'entrée.

- **Il est convenu** que le directeur Raggio fournira des renseignements supplémentaires au conseil à propos du permis que Notre-Dame-de-Grâce impose aux résidents pour décharger leur neige sur les terrains publics.

Le conseiller Drury demande l'avis du directeur Raggio au sujet de l'application mobile de Montréal pour avertir les résidents des opérations de déneigement. Le directeur Raggio est d'avis que si l'application est un moyen de communiquer avec les résidents, la plupart d'entre eux ne l'utiliseront pas et donc, que la Ville devrait plutôt axer ses communications sur les panneaux de signalisation de rue et sur les réseaux sociaux.

Le maire informe le conseil que si la Ville emploie seulement du sel sur la chaussée, elle utilise un mélange composé de 50 % de sel, 25 % de sable et 25 % de gravier sur les trottoirs. Le maire remet en question l'intérêt de ces abrasifs (surtout ceux de tamis supérieur à 8), et particulièrement en raison de l'encrassement des égouts. Le directeur Raggio souligne que, comme le sel déglaçant n'a plus d'effet au-dessous de -10 °C, ce mélange, qui s'étend bien, offre aux piétons une plus grande adhérence. Le maire note qu'à ces températures, les risques de glisser sont peu préoccupants.

- **Il est convenu** que le directeur Raggio :
 - transmettra au conseil un rapport relatif aux avantages et aux inconvénients de l'utilisation d'abrasifs comme le sable et le gravier en complément du sel sur les trottoirs;
 - étudiera la question des chenillettes équipées de remorque épandant de grandes quantités de sable au démarrage et à l'arrêt du véhicule;
 - fournira au conseil la liste des rues de la Ville par ordre de priorité de déneigement.

TOUR DE L'ÎLE

Le directeur Raggio signale que le circuit du *Tour de l'île 2017* satisfait aux exigences de la Ville. Au lieu de reprendre l'ancien itinéraire qui passait sur l'avenue Claremont en direction sud et suivait une pente abrupte, le tracé empruntera principalement la rue Sherbrooke, vers le sud sur l'avenue Claremont jusqu'à la rue Sainte-Catherine et rejoindra le chemin Glen. Le directeur Raggio transmet la recommandation du Service des travaux publics et du Service de la sécurité publique au conseil d'approuver le tracé.

- **Il est convenu** que la Ville approuvera le tracé de l'édition 2017 du *Tour de l'île*.

Le directeur Raggio quitte la réunion à 19 h 41.

RÉMUNÉRATION DES FONCTIONNAIRES ÉLECTORAUX ET DU PERSONNEL DE BUREAU

M^e Dobbie informe le conseil qu'en raison de la tenue des élections municipales en 2017, la Ville doit établir un budget pour ses fonctionnaires électoraux et le personnel de bureau. M^e Dobbie présente une proposition de budget basée sur les budgets électoraux de la Ville de 2013 et 2009 et sur ceux des municipalités voisines. Elle explique que la loi exige un président d'élection et un/une secrétaire d'élection. Elle informe le conseil que M^e St-Jean officiera à titre de président d'élections et qu'elle-même agira comme secrétaire d'élection.

- **Il est convenu** que comme le conseil est favorable à la grille de rémunération proposée pour les fonctionnaires électoraux et le personnel de bureau, celle-ci sera présentée au conseil en vue de son adoption à une prochaine séance ordinaire.

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

RAPPORT 2016 SUR LE BIXI

La conseillère Lulham informe le conseil que dans le rapport 2016 sur le BiXi, Westmount se classe deuxième au nombre de départs et d'arrivées et au nombre moyen de transactions par station parmi les municipalités et arrondissements participants. La même qualité de service doit être maintenue pour entretenir la popularité du système et certainement pour l'encourager. Afin de répondre à la demande, le nombre de bicyclettes, et donc de stations, doit être augmenté. BiXi propose d'aménager trois nouvelles stations dotées de 15 places chacune. La conseillère Lulham transmet le soutien de l'administration à cette proposition. Comme la station la plus achalandée se trouve au coin de l'avenue Greene Avenue et du boulevard de Maisonneuve, on propose d'aménager une autre station sur l'avenue Greene.

Le conseiller Cutler fait état de la discussion qui s'est déroulée au Comité consultatif sur les transports au sujet de l'aménagement d'une nouvelle station près de Marianopolis, à l'endroit où l'avenue Notre-Dame-de-Grâce devient l'avenue Westmount. Les membres du conseil se montrent intéressés par l'aménagement d'une station à cet endroit.

- **Il est convenu** que la Ville procédera à l'aménagement de trois nouvelles stations de BiXi, dont l'emplacement sera déterminé par le conseil selon la recommandation de l'administration.

SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La conseillère Lulham signale que la Ville a reçu une offre d'évaluation de ses deux secteurs commerciaux, avenue Greene–rue Sainte-Catherine et rue Sherbrooke–avenue Victoria, d'un des fondateurs de l'Association des Sociétés de développement commercial de Montréal, à qui l'on doit la revitalisation de la Plaza St-Hubert. Elle informe le conseil que le soumissionnaire peut remettre à la Ville son étude d'ici à avril, laquelle inclura la synthèse des bases de données sur les marchands et propriétaires d'édifices, un sondage réalisé auprès de ces groupes sur leurs besoins et leurs recommandations et un sondage mené auprès des résidents sur les services et les entreprises qui leur seraient utiles. La Ville embaucherait ensuite de façon potentielle un gestionnaire de projet qui mettrait en pratique les recommandations de l'étude.

La séance est levée à 20 h, moment auquel le conseil tient sa séance ordinaire. La séance reprend à 21 h 29.

CIRCULATION

La conseillère Lulham conseille de ne pas utiliser les panneaux-sandwich temporaires de stationnement.

Le conseiller Cutler signale que les derniers travaux sur l'avenue Westmount sont terminés.

Le conseiller Martin transmet les commentaires d'un résident concernant des fissures dans la chaussée sur l'avenue Westmount, à la hauteur de l'avenue Prince-Albert, qui a été refaite l'année dernière. Il remet en question la qualité des matériaux utilisés.

Faisant référence à une question posée à la séance ordinaire, le conseiller Drury note qu'il est très impressionné par la signalisation et l'approche de la Ville en ce qui concerne le stationnement et le déneigement. Le directeur général informe le conseil que les panneaux sont généralement disposés 18 heures, et au moins 12 heures, avant une période d'interdiction de stationner pour cause de déneigement. Lorsque la période d'interdiction de stationner commence et qu'un véhicule encore garé dans la zone a une vignette de stationnement, le détenteur du permis est contacté avant que le véhicule soit remorqué. La conseillère Lulham fait remarquer que 12 heures peuvent constituer un préavis

insuffisant, car les panneaux d'interdiction de stationner peuvent être placés vers 19 h, après que les résidents sont revenus du travail, et l'interdiction entre alors en vigueur avant qu'ils quittent leur domicile le lendemain matin. Le conseiller Drury rappelle que par contre, en guise d'avertissement supplémentaire, les camions de déneigement font retentir leur sirène quand ils arrivent dans une zone où un véhicule est stationné.

INFRASTRUCTURES ET PARCS

La conseillère Lulham explique que, comme on l'a vu dans la présentation faite au conseil récemment, on propose une reproduction (réplique) des serres, mais avec un nouveau système de chauffage et une structure pouvant supporter du verre trempé incluant l'entretien requis. Elle note que la taille de l'annexe devra peut-être être augmentée. Elle informe le conseil qu'elle rencontrera M. Benoit Hurtubise, directeur général adjoint et directeur d'Hydro Westmount, et M. Nicolas Mory, arboriste de la Ville, pour discuter des besoins de la Ville en matière de maisons de culture.

Le maire explique qu'étant donné l'état déplorable de la structure des serres en se fiant au rapport présenté au conseil, il sera nécessaire de commencer avec une nouvelle structure reprenant le style de la serre actuelle. Il recommande d'utiliser du double-vitrage qui assurera une meilleure isolation.

Le conseiller Cutler insiste sur la nécessité d'un plan d'entretien détaillé pour les nouvelles serres. Les membres du conseil expriment leur accord.

- **Il est convenu** que la Ville élaborera un plan concernant les nouvelles serres parallèlement à un plan d'entretien détaillé.

La conseillère Smith demande quel est l'échéancier d'achèvement des travaux sur l'avenue Grosvenor. Elle exprime son intention de tenir une séance publique d'information sur le sujet destinée aux résidents concernés.

Étant donné la récente augmentation du nombre de propriétaires de véhicules électriques, le conseiller Cutler recommande que la Ville fasse de son mieux pour limiter les obstacles vis-à-vis les entrées véhiculaires des résidences, puisque ces véhicules sont généralement rechargés dans l'entrée ou dans le garage. Si cet accès devait être bloqué, il suggère que la Ville informe les résidents possédant un véhicule électrique, qu'ils peuvent le recharger à la station la plus près en leur indiquant l'endroit approprié.

HYDRO WESTMOUNT

Le directeur général signale que les travaux sur l'avenue Prince-Albert sont terminés, y compris pour le circuit de secours.

Le conseiller Drury demande s'il y a un intérêt à ce qu'Hydro Westmount desserve le nouvel Hôpital de Montréal pour enfants. La conseillère Samiotis souligne qu'un nouveau poste pourrait être requis pour desservir le nouveau bâtiment. Le maire estime qu'avec un coût de 10 millions de dollars pour un nouveau poste, la Ville serait chanceuse de rentabiliser un tel investissement. Il recommande qu'Hydro Westmount se concentre sur le service aux résidents.

- **Il est convenu** que M. Salah Bouziane, directeur adjoint d'Hydro Westmount, fournisse au conseil des renseignements sur les revenus que la Ville tirait du fait qu'Hydro Westmount desservait l'ancien Hôpital pour enfants, ainsi que sur les revenus, ou pertes, potentiels pour alimenter le nouvel hôpital.

COMMUNICATIONS

La conseillère Smith souligne que le lien vers le formulaire de réclamation relatif au recours collectif contre le CUSM n'a pas encore été affiché sur le site Web de la Ville. Le directeur général confirme qu'il veillera à ce que ce soit fait.

AMÉNAGEMENT URBAIN

La conseillère Samiotis informe le conseil qu'elle rendra compte des types acceptables de fenêtres lors de la prochaine réunion du comité plénier.

POINT PERMANENT : MTQ/AMT

La conseillère Samiotis signale que la Ville attend toujours que le bureau de M. Jacques Chagnon, député de Westmount–Saint-Louis, planifie une réunion avec la Ville et le MTQ au sujet du mur anti-bruit.

La conseillère Samiotis informe le conseil que les résidents sont plus réceptifs aux autres méthodes d'atténuation du bruit, comme l'ajout de verdure dans le secteur et la pose de fenêtre à triple-vitrage dans les résidences. Elle souligne qu'il y a beaucoup de place pour utiliser la verdure à cet effet sur la rue Prospect. Elle informe le conseil de son intention de rencontrer Mme Gaetano pour discuter de ces options de remplacement.

Le conseiller Martin demande quels seraient les coûts estimés de subventionner la pose de fenêtres à triple-vitrage dans les résidences concernées. Le directeur général confirme qu'il étudiera la question et rendra compte au conseil.

POINT PERMANENT : CUSM

La conseillère Smith signale que le bruit provenant du CUSM a été substantiellement réduit.

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

ABSENCES

Les membres du conseil reçoivent la demande de remettre leurs fiches d'absence à la greffière adjointe.

La réunion est levée à 22 h 11.

Christina Smith
Présidente

M^e Nicole Dobbie
Directrice adjointe des Services
juridiques et greffière adjointe